

Délibération n°

D_2023_04_26_36

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Absents : 6
- Pouvoirs : 5
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 18
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

19 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 26 avril 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **26 avril à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Mélanie CONSCIENCE, Guillaume MAGNIN, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Marlène JACQUET à M. Alexandre GEORGES, Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO, Mme Viviane RABATEL à M. Yohann TRANCHANT, M. Sylvain BISTON à M. Roger CHARVIER et M. Serge RAVOIRE à M. Jean-Luc FALGUERE

Absente excusée : Mme Fabienne BROISSAND

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

**OBJET – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
HAUTE-SAVOIE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU les dispositions du Code Général de la fonction publique,
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,
VU le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 28/04/2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT

La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 2 mai 2023

Ft de la publication le : 2 mai 2023